

# Ville de Blainville sur l'Eau



## Compte rendu du Conseil Municipal Du 11 juillet 2012

**L'an deux mille douze, le onze juillet à vingt heures trente**, le Conseil Municipal de la Commune de Blainville sur l'Eau étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de *Madame Anne-Marie FARRUDJA, Maire*,

Etaient présents : Mesdames Anne-Marie FARRUDJA - Marie-Louise HUSSON - Francine ROYER - Françoise SIMON - Nathalie AHRACH - Chantal GODFROY - Huguette GABRIEL Véronique MARCHAL - Evelyne OUDIN - Nadine GALLOIS

Messieurs : Jacques BOURGUIGNON - Jean-Marc HENRY - Jean-Luc HOCHSTRASSER - Mickael ZANONE - Bertrand DANIEL - Patrick GONTIER - Hervé CHAMEROY - Michel MOREL - Ghislain DEMONET - Alain COLLET - Olivier MARTET

Avaient donné procuration : Madame Gaëlle BARBIER à Madame Françoise SIMON, Madame Caroline COULANGE à Monsieur Jacques BOURGUIGNON, Madame Martine CLAUSSE à Madame Anne Marie FARRUDJA, Monsieur Alain GUILLEMENOT à Madame Marie-Louise HUSSON, Monsieur Christian PILLER à Monsieur Hervé CHAMEROY

Madame le Maire ouvre la séance et propose la candidature de Jean Marc HENRY pour assurer le secrétariat. La proposition est validée par le conseil municipal.

Madame le Maire propose de modifier l'ordre du Jour en débutant par le tirage au sort des jurés d'Assises. La proposition est acceptée.

Madame le Maire soumet ensuite le compte-rendu du Conseil Municipal précédent à l'approbation. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité (5 abstentions).

### 1. Tirage au sort des jurés d'assises

Comme chaque année le tirage au sort des jurés d'assises pour l'année 2013 a été réalisé conformément aux règles en vigueur. Les désignés seront contactés par courrier. Cet acte administratif ne donne pas lieu à délibération.

### 2. Extraction du domaine public

Madame le Maire propose au conseil municipal de délibérer sur la vente à l'euro symbolique hors frais de notaire et de géomètre de la parcelle située au 23 rue du Château selon le plan joint et à signer les actes nécessaires à cette cession.

De même la vente de la parcelle située rue des Meys Hallats selon le plan joint est proposée dans les mêmes conditions à savoir l'euro symbolique hors frais de notaire et de géomètre.

Après débat, à l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à céder les deux parcelles rue du château et rue des Meys-Hallats pour l'euro symbolique hors frais de notaire et de géomètre et à signer les actes nécessaires à ces cessions

De plus, Madame le maire propose de délibérer sur l'extraction du domaine public de la parcelle située rue de Gerbéviller suivant les plans fournis en annexe.

Après débat, à l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à extraire du domaine public la parcelle de la rue de Gerbéviller et à signer tous les actes nécessaires à cette opération

### **3. Fixation du prix de stère de bois pour les cessionnaires et bois de chauffage**

Il est proposé aux membres du conseil municipal de fixer le prix du stère à 9 € pour les cessionnaires concernant les parcelles 20. 13. 14 au Haut des Places et la parcelle 9 au Vacquenat.

De même il est proposé de fixer à 45€ le stère de bois de chauffage toutes essences confondues (hêtre, chêne et bois blanc) des parcelles 13 et 14.

Après débat, à la majorité, (5 voix contre) les tarifs proposés sont adoptés.

### **4. Ouvertures et fermetures des postes**

**Il est prévu de réorganiser les services scolaires et périscolaires pour permettre de répondre à l'augmentation des effectifs périscolaires au niveau de Macaron et Brimbelle, notamment sur le temps de midi.**

Fermeture de deux postes d'ATSEM Principal 2<sup>ème</sup> classe 26/35.

Ouverture de deux postes ATSEM Principal 2<sup>ème</sup> classe 30/35 à compter du 01/09/2012 (8h en plus dont 2h déjà effectives depuis la rentrée scolaire précédente).

Fermeture d'un poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe 26/35.

Ouverture d'un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe 30/35 à compter du 01/09/2012 (4h en plus dont 2h déjà effectives depuis la rentrée scolaire précédente).

Ouverture d'un poste d'ATSEM 1<sup>ère</sup> classe à 30/35 à compter du 01/09/2012.  
Fermeture d'un poste d'ATSEM Principal 2<sup>ème</sup> classe 25/35 le 31/10/2012. Ces changements correspondent au remplacement d'un agent qui part en retraite (4h en plus).

Ouverture d'un poste d'ATSEM 1<sup>ère</sup> classe à 30/35 à compter du 01/09/2012. Ce poste correspond à la transformation d'un poste actuellement tenu par un agent en CUI- Ce même poste avait été fermé en 2010 suite au nécessaire reclassement de la titulaire.

Fermeture d'un poste d'adjoint d'animation 2<sup>ème</sup> classe 30/35.

Ouverture d'un poste d'adjoint d'animation 2<sup>ème</sup> classe 35/35 à compter du 01/09/2012 (5h en plus qui sont déjà effectives depuis mars 2012).

## **Il est prévu de poursuivre le développement de l'école de musique municipale.**

Ouverture de 4 postes d'assistant d'enseignement artistique :

1 poste à 2.25/20 spécialité saxophone

1 poste 7/20 spécialité piano

1 poste à 4/20 spécialité théâtre

1 poste à 4/20 spécialité trompette (heures déjà effectives en activité accessoires)

Fermeture d'un poste d'assistant d'enseignement artistique spécialité guitare à 4.5/20.

Ouverture d'un poste d'assistant d'enseignement artistique à 7/20 à compter du 01/09/2012.

Fermeture d'un poste d'assistant d'enseignement artistique spécialité piano à 12/20.

Ouverture d'un poste d'assistant d'enseignement artistique à 9/20 à compter du 01/09/2012.

## **Il est prévu de promouvoir un agent en interne qui est placé sur le tableau annuel d'avancement de grade.**

Fermeture d'un poste de technicien 35/35

Ouverture d'un poste technicien principal 2<sup>ème</sup> classe 35/35 à compter du 01/09/2012.

Après débat, notamment sur la réorganisation nécessaire de l'accueil en périscolaire du fait de l'augmentation des effectifs, mais aussi sur l'école de musique avec en son sein la création d'une section théâtre, l'ensemble des besoins en ressources humaines et l'avancement de grade sont acceptés à l'unanimité (5 abstentions).

### **6. Demande de subventions pour projet « Espace Macaron »**

Dans le cadre du projet global de réorganisation des services liés à l'action sociale, à la politique communale en direction de l'Enfance et la Jeunesse ainsi que sur la restructuration et la rénovation des bâtiments communaux accueillant les services:

LAEP/Ludothèque

Centre Médico Social

Accueil périscolaire et de loisirs MACARON

Médiathèque

Crèche Bergamote

Salle polyvalente du Rampeux

et suite aux avis des différentes commissions communales chargées de ces secteurs d'activités et l'avis favorable exprimé par le CAF 54, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter des subventions pour mener à bien cette réorganisation et restructuration auprès des partenaires institutionnels suivants :

Conseil Général de Meurthe et Moselle

Conseil Régional de Lorraine

CAF de Meurthe et Moselle

Direction Régionale de Jeunesse et des Sports

Direction Régionale des Affaires Culturelles

La Préfecture de Meurthe et Moselle (DETR)

Le dispositif européen LEADER

Le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance

Après débat, à la majorité (5 voix contre), le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à solliciter l'ensemble des partenaires institutionnels.

#### **7. Demande de subvention exceptionnelle : Ecole de Judo et ACBD Pétanque**

Les membres du Conseil Municipal sont amenés à délibérer sur les demandes de subvention exceptionnelle de l'association ACBD « pétanque » et de l'école de JUDO BLAINVILLE pour leur participation au titre des championnats de France.

Il est proposé une subvention de 200€ pour l'ACBD pétanque et de 200€ pour l'école de Judo

Après débat, à l'unanimité, 400 € seront versés au profit de « l'ACBD Omnisport » pour le compte de ses deux clubs.

#### **8. Modification des statuts de la CCVM**

Madame le Maire indique que la CCVM a fortement soutenu l'action de la section locale du Club Vosgien avec l'acquisition de matériel mis à disposition et l'achat des fournitures de balisage des sentiers.

La CCVM est donc propriétaire de cet équipement.

Les statuts actuels ne sont pas conformes à l'action engagée, il convient donc de régulariser la situation en proposant une modification des statuts. Il est donc proposé d'ajouter au titre des compétences facultatives, dans le cadre des équipements sportifs, la compétence suivante : « Soutien à la création, à l'aménagement et à l'entretien de sentiers de randonnée ».

Aussi lors du conseil communautaire du 21 juin, cette modification des statuts a été adoptée. Les conseils municipaux des 7 communes doivent délibérer dans le même sens et il vous est proposé d'adopter cette modification.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la modification des statuts de la CCVM

#### **9. Questions diverses**

Madame le Maire indique que le rapport d'activité MMH est actuellement consultable en Mairie.

Madame le Maire informe :

- que les MAPA- Fournitures scolaires, Restauration et Transport scolaires sont en cours.
- que quatre anciens agents publics avaient déposé un recours contre la commune auprès du Tribunal Administratif. L'ensemble des requêtes des ex-agents a été rejeté par le Tribunal Administratif qui confirme la légalité des actes produits par la Commune.
- qu'enfin après des mois de négociations, des travaux de voiries et de réseaux seront effectués sur l'Avenue Le Nid en collaboration étroite avec le SIE.

En conclusion, Madame le Maire fait mention d'un nouveau service de transport dans le Lunévillois : le Ted'ibus –

Ce service de transport à la demande est mis en place par le Syndicat Mixte du Pays du Lunévillois en lien avec le Conseil Général 54 et les communautés de Communes du lunévillois dont la communauté de communes du Val de Meurthe.

Les différents points de l'ordre du jour ayant été examinés, Madame le Maire clôt la séance en précisant qu'une réunion de travail sera proposée début septembre pour présenter le

diagnostic et les préconisations de l'EPFL dans le cadre de l'étude sur le site de l'Entre Deux Eaux et de l'ancienne usine BOUSSAC.